

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire 25S0054 Fourniture et installation de portique anti-nomade et d'un portique fixe au Centre nautique de Babylone - Attribution du marché d'exclusivité**

N° : VA\_DEC2025\_970  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2122-3 3° du Code de la commande publique,

### **décidons**

De conclure le marché public « Fourniture et installation d'un portique anti-nomade et d'un portique fixe au Centre nautique Babylone » avec la société SAS PREFABAT située à COURRIERES (62710) pour un montant de 85 823,01 € HT.

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.3.1 Piscines

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 30 décembre 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-216485-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 6 janvier 2026